



Le mercredi 07 décembre 2022

Quatrième Comité de Pilotage Plan de Paysage

L'eau et les rêves – Influence de la présence de l'eau sur le paysage et les formes architecturales

Excusés :

- Madame CHEVALLIER, Présidente du Parc naturel régional, Maire de Vendevre-sur-Barse
- Monsieur SAUVAGE, Maire de Montreuil-sur-Barse
- Monsieur DOUILLARD, Inspecteur des sites DREAL Grand-Est
- Monsieur COLLEMICHE, Adjoint à la Mairie de de Vauchonvilliers

Présents :

- Monsieur JACQUARD, Président de la Commission Aménagement, Maire de Molins-sur-Aube
- Monsieur HENRI, Maire de la commune de Mesnil-Saint-Père
- Monsieur CAUQUELIN, Architecte en Chef des Bâtiments de France de l'Aube
- Monsieur PATRIS Guillaume, Syndicat DEPART du Scot des Territoires de l'Aube
- Madame BERTRAND, Maire de Bossancourt
- Monsieur VACHERET, Adjoint à la Mairie de Dosches
- Madame HURPET, Paysagiste-conceptrice Bureau C3i
- Madame BARRET, Présidente de l'association des Amis du Parc
- Monsieur DRIAT, Maire de Montiéramey
- Monsieur CHAPPLAIN, Adjoint à la Mairie de Villemoyenne
- Monsieur LARGE, Maire de Dienville

Atelier POLIS :

- Monsieur LEGER, Paysagiste urbaniste

PnrFO :

- Madame PAYER, Directrice
- Madame DEBOU, Directrice adjointe
- Madame QUADRADO, Chargée de mission architecture
- Madame PARISE, Cheffe du Pôle Environnement
- Monsieur ROLAND, Chargé de mission paysage et urbanisme



Pour toute information concernant le Plan de Paysage, consulter le site internet du Parc à l'adresse suivante : <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/>

Tous les précédents comptes-rendus, ainsi que les supports de présentation de CoPil, sont disponibles dans le centre de ressource : <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/thematique/paysage/>

Ordre du jour :

- Rappel des objectifs d'un Plan de Paysage ;
- Présentation de l'étude et des objectifs de qualité paysagère ;
- Passage en revue et échanges autour des fiches actions et actions déclic ;
- Prochains temps importants de ce Plan de Paysage ;

Pour une bonne compréhension du compte-rendu qui suit, se référer au support de présentation de l'équipe, état d'avancement du plan d'actions document de restitution (toute occurrence en jaune est en cours d'élaboration), disponible sur https://www.pnr-foret-orient.fr/wp-content/uploads/2022/10/PNRFO_COPIL3-10.10.2022_Support-de-presentation_compressed.pdf

Sommaire :

- | | |
|---|---------|
| • <u>Compte rendu</u> | page 3 |
| • <u>Nous comptons encore sur vous</u> | page 7 |
| • <u>Annexe</u> | page 8 |
| • <u>Rappels</u> | page 10 |



Compte-Rendu :

Rappel des objectifs d'un Plan de Paysage :

Le Plan de Paysage est une démarche partagée et participative. Par le prisme de l'eau, thématique transversale sur notre territoire, il s'agit de traiter les enjeux présents sur le Parc. En prenant l'angle du paysage comme point de départ, cette étude vise à préserver, voire à améliorer la qualité du cadre de vie sur le territoire du PnrFO en définissant un plan d'actions qui concernera des domaines variés qui participent à la construction de nos paysages (urbanisme, agriculture, gestion forestière ...).

Certaines actions seront donc reprises et intégrées dans la future Charte.

Les actions ciblées ont découlé de l'étude des objectifs de la Charte actuelle du Parc :

- Habiter, vivre et accueillir durablement sur le territoire
- Préserver les patrimoines et gérer l'espace rural
- Mener une politique de soutien à la restauration du patrimoine
- Valorisation et sensibilisation du territoire
- Valoriser durablement les ressources
- Maîtrise de l'énergie et promotion des énergies renouvelables

Rappel des documents de rendu de l'étude :



Le livrable papier



L'exposition

N°	Titre	Description	Responsable	Statut	
				En cours	Terminé
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Tableau collaboratif de suivi du projet de paysage

Le livrable papier recensera la liste des actions, leur hiérarchisation, les objectifs de qualité paysagères, les fiches actions (1 A4 illustré) et actions déclics (3 A4 illustrés et détaillés). Se reporter aux pages 8 à 12 de la présentation. Une exposition à destination du public sera produite et disponible en itinérance sur le Parc. Un tableau de suivi des actions mises en œuvre au fil des années qui arrivent à disposition des élus du Parc (mise en réseau, références...).



Présentation de l'étude et des objectifs de qualité paysagère :

Les actions proposées dans le cadre de ce Plan de Paysage sont réparties en grandes catégories, appelées Objectifs de Qualité Paysagères (OQP). Elles sont au nombre de trois :

- **OQP n°1 : Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire :** Cette OQP traite des paysages agricoles et forestiers du territoire que la fonction de production a fait évoluer vers des paysages aujourd'hui emblématiques, sujets à des enjeux sociaux importants.
- **OQP n°2 : Habiter et appartenir au Parc naturel régional :** comment inscrire notre présence sur le territoire du Parc naturel régional, aménager et redynamiser les centres-bourgs, équilibrer la place du tourisme et celle des habitants.
- **OQP n°3 : Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre.** Le sentiment d'appartenance à un territoire est intimement lié à sa compréhension et à la possibilité d'y réaliser les activités que l'on souhaite. Cette OQP concerne les questions de mobilité sur le territoire et la mise en valeur de son patrimoine, culturel et naturel.

Passage en revue et échanges autour des fiches actions et actions déclic :

En se basant sur les retours de l'équipe du PnrFO, mais aussi des élus et habitants du territoire du Parc via les différentes réunions, animations et sondages, le groupement mené par le bureau d'étude Polis a réalisé un plan comprenant une cinquantaine d'actions. Celles-ci sont réparties selon les trois OQP définies précédemment et feront l'objet d'une hiérarchisation selon leur impact sur le paysage, leur coût, leur faisabilité ou la nécessité de les réaliser sur un temps plus ou moins long.

Le nombre d'actions définit étant important, elles seront réparties en trois catégories selon la nécessité ou non de les développer. Il est à noter que cette catégorisation ne correspond pas à une hiérarchisation d'importance mais répondent bien à la nécessité d'illustrer certaines propositions.

- **Les actions inscrites** se verront simplement mentionnées ;
- **Les fiches actions** correspondent à un format A4 permettant de préciser l'objectif de cette action, de l'illustrer et de mentionner les partenaires qu'il sera intéressant d'associer à la réalisation de ces actions ;
- **Les actions déclics** sont des actions plus complexes nécessitant un travail plus important d'illustration du propos. Sur trois pages A4, les enjeux sont ici précisés plus en détail et seront accompagnés d'exemples ou d'esquisses concrètes afin de donner des pistes de réflexion aux porteurs de projets à venir en s'appuyant sur des exemples concrets localisés le plus souvent sur le territoire du Parc.



Actions inscrites

Mentionnée dans la structure du plan d'action sans fiche

Action 1.1.3 Accompagner la création d'une pépinière locale et expérimentale

Fiche actions

1 A4 / contexte, description, maîtrise d'ouvrage / partenaire / financement



Action déclics

3 A4 : détails du projet avec plans, collages avant/après/coupes de principes...)



Cette réunion a été l'occasion de passer en revue les fiches actions et actions déclic rédigées par le bureau d'étude qui pourra ainsi intégrer à son travail les remarques qui ont été faites par le comité présent. Pour les personnes qui n'ont pu être présentes à cette réunion, le document est disponible en téléchargement sur le site internet du PnrFO, il est encore possible de faire des retours au Parc jusque mi-janvier 2023 (via l'adresse mail plan.paysage@pnrfo.org).

Les principales remarques qui ont été faites au cours de la réunion sont :

- Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), présents dans une large majorité des départements français, sont des partenaires privilégiés dans l'animation des plans de paysages. Le département de l'Aube n'en dispose pas, or il aurait pu être fléché comme soutien technique pour la majorité des actions présentées. Un point sera ajouté en début de document pour présenter les missions et bénéfices de la création d'un CAUE dans l'Aube.
- Plusieurs actions présentées croisent celles mises en place par le Syndicat DEPART (en charge de l'animation du SCoT des Territoires de l'Aube). Il sera important de mettre cela en parallèle afin de travailler de concert et dans la même direction en toute intelligence.
- Dans un souci de durabilité du document, il n'est peut-être pas judicieux d'indiquer les organismes financeurs potentiels sur les fiches actions, les enveloppes allouées pouvant fluctuer d'une année à l'autre.



Prochains temps importants de ce Plan de Paysage :

Suites aux remarques faites au cours de ce COPIL, les mises à jour nécessaires à l'étude du Plan de Paysage seront apportées. La rédaction de l'étude se prolongera encore sur le mois de janvier 2023. Vous pouvez également continuer à nous faire des retours par mail.

S'ensuivra la réalisation de documents graphiques dans le but de présenter le Plan de Paysage. Ces éléments de communication viseront à présenter l'étude en elle-même, mais aussi la rendre lisible et compréhensible pour tous via des documents de vulgarisation. Tous ces éléments seront ensuite regroupés sous la forme d'une exposition. Cette dernière fera l'objet d'un vernissage à la Maison du Parc aux alentours du mois de février (date encore à préciser) où elle sera visible un temps dans l'espace d'exposition. Elle aura toutefois vocation à devenir itinérante et pourra être présentée dans les locaux des communes du Parc (Mairies, bibliothèques, médiathèques...) ou de tout autre partenaire qui souhaiterait l'accueillir. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous le faire savoir au plus vite via l'adresse mail plan.paysage@pnrfo.org.



Nous comptons encore sur vous :

En conclusion de ce compte-rendu, nous arrivons dans la dernière ligne droite de la rédaction de cette étude. Afin de s'assurer que le document soit le plus proche possible à la réalité du territoire, **nous comptons encore sur vous pour nous faire vos retours sur le document présenté lors de la réunion**, téléchargeable ici : <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/>. Ces retours seront intégrés à la version finale de l'étude.

L'exposition présentant le Plan de Paysage a vocation à être itinérante. **Toute commune du territoire du Parc et tout organisme** intéressé peut se porter volontaire pour **l'accueillir dans ces murs** au cours de l'année. Il suffit de nous faire connaître votre motivation par mail.

Contacts

- Retours, intérêts ou interrogations concernant le Plan de Paysage : plan.paysage@pnrfo.org
- Maud Quadrado, chargée de mission architecture et urbanisme : architecture@pnrfo.org
- Antoine Roland, chargé de mission paysage et urbanisme : paysage@pnrfo.org



Annexe :

Arborescence du tableau du Plan d'actions :

En rouge les **actions déclic**, en orange les **fiches actions**, en vert les **actions mentionnées** :

1. **OQP 1 : Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire**
 - 1.1 Maintenir et développer les surfaces boisées dans le cadre d'un usage durable
 - Animer la Charte Forestière de Territoire (CFT) 2021-2023 en soutenant les actions en faveur du maintien du paysage boisé et de la conciliation des usages
 - Soutenir l'affouage communale et favoriser l'implantation de chaufferies bois avec un sécurisation de l'approvisionnement local issu de forêts en gestion durable
 - Accompagner la création d'une pépinière locale et expérimentale
 - 1.2 Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles du PNR
 - **Maintenir, restaurer et recréer les infrastructures agro-écologiques : les prairies, petites parcelles, mares, tas de bois, murets de pierre sèches, talus/reliefs existants, arbres, haies,**
 - Favoriser le maintien des chemins agricoles et forestiers (sommères) et leurs typologies
 - Protéger les fermes remarquables et accompagner les travaux de restauration
 - Assurer la qualité des nouvelles constructions et améliorer l'intégration des bâtiments agricoles existants dans le paysage
 - Expérimenter l'Agroforesterie
 - Maintenir et suivre l'évolution du vignoble de Champagne (Barrois)
 - 1.3 Investir la transition énergétique tout en respectant les paysages du parc
 - Encourager les initiatives citoyennes de développement d'ENR (photovoltaïque...)
 - Veiller à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et la production d'ENR
 - Créer une commission ouverte de suivi des projets énergétiques
 - Veiller au bon développement des unités de méthanisation bien intégrées au territoire : schéma d'alimentation, paysage, agriculture, valorisation des déchets verts, etc
 - Développer un scénario de développement d'énergies renouvelables-suivi par une commission ouverte de suivi des projets énergétiques
 - 1.4 Faire rayonner les sites industriels
 - Veiller à l'intégration et reconversion des anciens sites industriels (zones industrielles encore active ou non + anciennes carrières / gravières)
 - Donner à voir les sites d'extractions, recensement et veiller à la préservation du patrimoine
2. **OQP 2 : Habiter et appartenir au Parc Naturel Régional**
 - 2.1 Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal
 - Préserver et restaurer le petit patrimoine vernaculaire (calvaires, oratoires, fontaines, lavoirs, cadole/cabote)
 - **Préserver le patrimoine végétal (cognassiers, noyers, pêcheurs de vigne, poiriers, pommiers)**
 - Adapter l'architecture au climat dans le respect des qualités paysagères
 - Créer une bourse aux vergers et jardins partagés : initiative citoyenne, concours de vergers, échanges de plants
 - 2.2 Retrouver des centre-bourgs vivants tout en maîtrisant leurs évolutions



- Assurer la mise en place de documents d'urbanisme dans les communes (PLU)
 - Investir les franges agricoles et les espaces de transition
 - **Maîtriser l'étalement urbain et l'intégration des nouveaux quartiers d'habitation**
 - **Qualifier les entrées de bourg**
 - **Qualifier les traversées de bourgs par les axes routiers importants de manière à préserver ou restaurer des cœurs de bourgs vivants**
 - **Avoir une gestion innovante de l'eau et des espaces verts dans l'espace public : desimpermeabilisation, gestion différenciée, etc.**
 - Renforcer la trame noire au sein des villages (maitrise de l'énergie, astrotourisme, protection de la biodiversité)
 - Désimpermeabiliser et planter les cours d'écoles
- 2.3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré sur le territoire
- Travailler sur l'intégration paysagère des équipements touristiques (camping, gites, camping-car)
 - Aménager des espaces d'accueil du public au niveau des lieux les plus touristiques (logique d'accueil, Parking...)
 - **Mettre en valeur les points de vue remarquables**
- 2.4 Affirmer la place du parc dans le paysage
- Identifier et qualifier les portes routières du PNR
 - Affirmer la charte de publicité et de signalétique du PNR
 - Développer un vocabulaire commun d'aménagement et développer une gamme de mobilier "identifié" PnrFO (revêtements, gabarit de chemin, mobilier, microarchitectures, mobilier des distributeurs...).
 - Créer des partenariats avec les écoles de paysage, d'architecture et de design pour développer des aménagements innovants
 - Développer plus de lieux de ressources Parc dans les lieux public (mairies, écoles...)
3. **OQP 3 : Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre**
- 3.1 Faire de la mobilité un vecteur de découverte du territoire
- Réaliser un schéma directeur des mobilités douces (pédestre, vélo et équestre) / schéma directeur vélo
 - Identifier et aménager les lieux d'inter mobilités sur le territoire
 - **Améliorer la connexion douce entre certains bourgs en aboutissant à une complémentarité entre les tracés existants et futurs (voie verte, sentiers de découverte et mobilité quotidienne).**
 - Requalifier les sentiers de randonnées sur le territoire avec des thématiques principales / Développer une typologie de circuit de randonnée
 - Harmoniser et faire vivre la communication des boucles (géocaching, interventions artistiques, land art)
 - Organiser des temps artistiques et culturels (évènementiels et ponctuels) pour mettre en valeur les paysages du PNR
- 3.2 Guider et observer le territoire
- Réaliser des cartes touristiques thématiques
 - Cartographier et ré(ouvrir) les points de vue permettant des ouvertures sur les paysages du parc
 - Créer des abris légers pour randonneurs et touristes
- 3.3 Partager et protéger et le patrimoine naturel



- Continuer la sensibilisation du public à l'évolution des paysages via la mission EEDD du Parc
- Mettre en place une gestion paysagère de la ripisylve (augmentation des strates végétales, luttés contre les plantes invasives, plan de gestion des débris ligneux, diversification des faciès et des conditions lumineuses, vigilance quant à l'implantation des peupleraies : (respect des paysages et du maintien des sols en place...))
- Préserver les zones humides et créer des espaces de nature permettant les fluctuations du capillaire hydrographique
- Multiplier les accès à l'eau et notamment aux rivières en ville et au sein des espaces cultivés
- Renforcer la trame verte et bleue au sein des villages et veiller à la connectivité des espaces naturels

3.4 Faire vivre la démarche paysagère au sein du Parc Naturel Régional

- Mettre en place un groupe de suivi du Plan de paysage
- Organiser des visites d'opération



Rappels :

Présentation de l'équipe :

L'Atelier Polis qui va mener l'étude du Plan de Paysage, s'est entouré d'une équipe pluridisciplinaire afin de mener à bien ce projet. Cette équipe est composée de :

- **Atelier Polis** : Agence de paysage et d'urbanisme, composée de quatre paysagistes, référent du groupement ;
- **Dessin d'Espace** : Agence de paysage ayant déjà une connaissance et une expérience du territoire pour avoir réalisé des aménagements au sein de plusieurs communes du PnrFO (Vendeuvre-sur-Barse et Dienville) ;
- **Solagro** : Organisme spécialisé dans les questions d'énergie et d'agronomie ;
- **Confluence** : Bureau d'études conseil spécialisé dans les questions d'hydrologie et de biodiversité ;
- **Copin des Bois** : Ingénieur paysagiste et illustratrice.

Qu'est-ce qu'un Plan de Paysage ?

Un Plan de Paysage est une étude financée par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Elle vise à accompagner le développement d'un territoire dans le respect de son identité et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Cette étude s'appuie en grande partie sur de la concertation des élus, des entrepreneurs mais surtout des habitants. En effet elle a pour but de créer des orientations d'aménagement qui correspondent aux envies et besoins des usagers du territoire.

L'approche Plan de Paysage

La démarche du Plan de Paysage permet de considérer le paysage comme un dénominateur commun, un prisme pour questionner de nombreux sujets et thématiques avec la qualité paysagère comme objectif. Dans ce but, nous avons besoin des acteurs locaux afin de comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et ne pas réaliser un plan d'actions hors sol. Le Plan de Paysage a vocation à répondre aux enjeux du territoire.

La démarche sera réalisée en trois phases :

- **Phase 1 : Compréhension des paysages** : En parallèle du volet concertation assuré par le Parc, cette première phase vise à s'imprégner du territoire. Cette découverte se fera à la fois par l'étude des diagnostics réalisés dans le cadre de la révision de la charte du Parc et par une présence sur le territoire lors d'une résidence à vélo qui se déroulera les 27 et 28 juin
- **Phase 2 : Stratégie** : Initiée en parallèle de l'étude des paysages, cette phase vise à définir les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage.
- **Phase 3 : Plans d'actions** : La rédaction du plan d'actions est la dernière phase de la rédaction du Plan de Paysage et se présentera sous forme de fiches actions précises, proposant des orientations d'actions en réponses aux objectifs de qualité paysagères précisés dans la phase 2.

Le Plan de Paysage vise à créer une culture commune, cherchant ensemble la qualité paysagère du territoire. Il mettra également en exergue les actions pilotes à mener en priorité, en prenant en compte leur importance, ainsi que le temps nécessaire et les moyens à mobiliser pour leur mise en place.



Temporalité de l'étude :

Le temps de production nécessaire au bureau d'étude pour ce Plan de Paysage est de huit mois, il se poursuivra jusque mi-janvier, suivi de deux mois destinés à la validation. Il est important de noter que le Plan de Paysage ne s'arrête pas à cette échéance. Il faut par la suite continuer à le faire vivre par la réalisation des actions prévues (aménagement, gestion, animation), mais aussi par la désignation d'un ou deux « référents Plan de Paysage » au sein des communautés de communes ou autre organisme volontaire (communes ...), interlocuteurs privilégiés qui assurent le suivi du Plan de Paysage.